

Projet de chauffage à distance à Moutier : les autorités communales en faveur du projet

Dimanche 18 mai 2025, les citoyennes et citoyens sont invités à se prononcer sur la participation communale au projet de construction d'un chauffage à distance à Moutier. L'engagement financier de 2,5 millions est destiné à la participation au capital de la société anonyme qui sera appelée à gérer cette nouvelle structure.

Le projet est mûri depuis de nombreuses années. Les premières études remontent en effet à 2012. En 2021, un contrat de collaboration a été signé avec la société coopérative EBL, au vu de son expertise dans ce domaine. La production de chaleur étant un bien de première nécessité, il est important que la collectivité publique bénéficie d'un droit de regard, ce qui est le cas dans le contexte de l'organisation prévue.

En cas d'acceptation, le début de l'exploitation est prévu pour l'hiver 2029-2030. La participation financière qui est sollicitée auprès des citoyennes et citoyens ne sera engagée que si le volume de clients nécessaire à la mise en œuvre effective est atteint.

La Municipalité envisage le raccordement de 11 bâtiments communaux. L'intérêt manifesté par d'autres acteurs, par exemple du domaine de la santé ou de l'industrie, est de bon augure.

Le raccordement des différents secteurs de la ville est programmé en plusieurs phases. La centrale de chauffe, dont la construction est prévue dans la zone des Laives sur une parcelle appartenant à la Municipalité, fonctionnera grâce à des déchets de bois forestier, énergie renouvelable locale et régionale disponible en suffisance.

Le projet s'inscrit dans une volonté affirmée de diversification de l'approvisionnement énergétique. Il répond en outre aux exigences environnementales et écologiques dans lesquelles la Municipalité souhaite s'inscrire.

Pour ces raisons, le Conseil municipal et le Conseil de Ville soutiennent le projet et recommandent son approbation.

Pour plus d'informations : <https://www.moutier.ch/cad>

Moutier, le 17 avril 2025

Conseil municipal